

*Formulaire de délégation*

*FSE*

*Opposition à la consultation  
de l'historique médical*

## FORMULAIRE DE DÉLÉGATION

Le présent formulaire permet à la personne concernée de déléguer à son ASL de référence ou aux bureaux de l'USMAF-SASN du Ministère de la santé la transmission du choix de l'opposition au téléchargement des données de santé générées par des événements cliniques qui se sont produits avant le 19 mai 2020 (opposition à la consultation de l'historique médical), enregistrées dans son FSE et relatives aux services du SSN, conformément au décret indiquant les moyens par lesquels la personne concernée peut exercer son droit de s'opposer à l'intégration du Fichier sanitaire électronique (FSE) par des données cliniques générées par des prestations fournies par le Service sanitaire national (SSN) jusqu'au 18 mai 2020.

Avant de remplir ce formulaire, l'intéressé prend connaissance des informations visées au onzième alinéa de l'art. 1<sup>er</sup> du décret susmentionné.

### Partie réservée à la personne concernée

Je soussigné

(prénom et nom) \_\_\_\_\_

(code fiscal ou code STP) \_\_\_\_\_

déclare le \_\_\_\_\_

m'opposer au téléchargement des données de santé générées par des événements cliniques me concernant, survenus avant le 19 mai 2020 (opposition à la consultation de l'historique médical), figurant dans mon FSE et relatives à des prestations fournies par le SSN.

donner délégation à mon ASL ou au bureau USMAF-SASN d'assistance à la transmission télématique du choix effectué aux termes du décret définissant les modalités par lesquelles l'intéressé peut exercer son droit de s'opposer à l'intégration du Fichier sanitaire électronique (FSE) par des données cliniques générées par des prestations fournies par le Service sanitaire national (SSN) jusqu'au 18 mai 2020.

SIGNATURE DE L'INTÉRESSÉ \_\_\_\_\_

### Partie réservée à l'ASL/au bureau USMAF-SASN

CODE DE LA RÉGION et CODE de l'ASL \_\_\_\_\_

NOM DE LA RÉGION et de l'ASL \_\_\_\_\_

L'OPÉRATEUR

(prénom et nom) \_\_\_\_\_

(code fiscal) \_\_\_\_\_

s'engage à transmettre par voie télématique lesdites informations, aux termes du décret définissant les modalités par lesquelles l'intéressé peut exercer son droit de s'opposer à l'intégration du Fichier sanitaire électronique (FSE) par des données cliniques générées par des prestations fournies par le Service sanitaire national (SSN) jusqu'au 18 mai 2020, dans les 24 heures qui suivent la date de la déclaration d'opposition de la personne concernée.

DATE ET SIGNATURE DE L'OPÉRATEUR \_\_\_\_\_